ROUBAIX

Coopérative La Paix

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité

Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

BRULE PAR DE L'EAU BOUILLANTE

Un ouvrier teinturier, Joseph Maes, âgé de 59 ans, demeurant rue du Fresnoy, 22, travaillant chez M. Emile Roussel, apprêteur, rue de l'Epeule a fait une chute en portant un seau d'eau bouillante et a été grièvement brûlé au pied gauche; le docteur Lepers qui l'a soigné, a prescrit au blessé un repos de vingt jours.

ECRASE PAR UN FUT

Un ouvrier tonnelier, Théophile Vandekerkove, âgé de 52 ans, demeurant rue de Naples, cour Decuypper, 3, travaillant chez M. Georges Carré, brasseur, rue de l'Ouest, a été blessé à la jambe droite par la chute d'un fût.

Le docteur Lepers a prescrit au blessé un repos de 20 jours.

SOUS UN SOMMIER

Un accident est survenu avant-hier au peignage Alfred Motte et Cie. Un ouvrier débourreur, Emile Bouquet, 34 ans, demeurant rue Négrier, à Wattrelos, a reçu un sommier en fer sur la jambe droite. Il en est résulté une contusion importante du membre avec fêlure du tibia et fracture de l'extrémité inférieure de la malléole externe.

Le docteur Lepiat a prescrit au blessé un repos de six semaines.

L'amour de la France

Lundi matin à 10 heures le sous-brigadier Cuvelier et l'agent Boutreugne ont arrêté au moment où il se disposait à sortir de l'Hôpital J.-B. Delfosse, âgé de 24 ans, manœuvre de maçon, sans domicile connu.

Cet individu qui est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion sera écroué ce matin à la maison d'arrêt de Lille.

Une extradition

Sur la demande du parquet de Louvain (Belgique) et en vue d'extradition, les agents de sûreté Soufflet et Paris ont arrêté lundi matin, rue du Cartigny, André Bosmans, âgé de 31 ans, journalier demeurant à Wattrelos.

Cet individu qui a été condamné le 8 août 1902 par le tribunal correctionnel de Louvain à un an de prison et cent francs d'amende pour rébellion avec arme, et coups à la police avec effusion de sang sera conduit ce matin à la maison d'arrêt de Lille.

Vol audacieux

Dimanche soir vers 7 heures du malfaiteur s'est introduit dans l'épicerie de M. Jean Vandenbyvanche, rue de Lille, 107 et a enlevé le tiroir du comptoir contenant une somme de 25 à 30 francs. Les habitants de la maison qui se trouvaient dans la cuisine n'ont rien entendu.

Une enquête a été ouverte au 2e arrondissement.

Une chute malheureuse

Lundi matin, Adèle Gaillez, ménagère, âgée de 30 ans, demeurant rue des Parveniers, 7, a fait une chute d'une échelle de son habitation.

M. le docteur Godefroy, requis pour lui donner des soins a déclaré qu'elle avait la paupière de l'œil droit complètement coupée, mais que son état n'était pas grave. Elle a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Voleurs... volés

Dimanche soir, vers 6 heures, des individus ont pénétré chez Mme Leire, rue du Tilleul, 257, et se sont emparés de plusieurs fichus d'une valeur de cent francs. Aux cris poussés par cette dame, à la vue des voleurs ces derniers prirent la fuite en abandonnant leur butin.

Une enquête a été ouverte au 3e arrondissement.

Une affaire de mœurs

Le nommé Emile Bittscheidt, âgé de 35 ans, demeurant rue Galvani, 23, a été mis en état d'arrestation pour outrages publics à la pudeur.

Vol avec effraction

En l'absence des époux Pruvost, sortis lundi matin à 6 heures de leur domicile, rue de Flandre, 158, pour exercer leur métier de marchands de lait, on a pénétré chez eux en fracturant la porte de la rue.

Une dizaine de francs, et quelques bijoux : montre, bagues et broches en or, ont disparu.

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement a ouvert une enquête.

Les Rentes des Travailleurs

Chez Désiré Wibaux-Florin, une bobineuse, Florence Deneuville, 21 ans, rue Delespaul, 66, a eu le doigt comprimé entre la petite courroie et l'arbre de son métier : 20 jours de repos.

— A la boulangerie l'Union, un ouvrier boulanger, Jules Rigolle, 40 ans, demeurant rue des Champs à Wattrelos, a été blessé au pied gauche par la chute d'un panier ; 10 jours de repos.

— Chez Motte et Blanchot, une soigneuse d'étirages, Uranie Tricot, 17 ans, rue Bérauger, s'est blessée au pouce droit ; 10 jours de repos.

Réunion syndicale

Le Syndicat des Ouvriers emballeurs, camionneurs, manutentionneurs de Roubaix-Tourcoing et environs, invite les membres de la corporation à se réunir le mercredi 30 décembre au siège du Syndicat, 52, rue Nain.

Affaires urgentes.

Informations et Communications diverses

BIBLIOTHEQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. — La Société pour l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices vient de faire don à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Roubaix :

1° D'une collection de 24 volumes de son bulletin, (1879 à 1902) ;

2° Du guide pratique pour l'application de la participation aux bénéfices ;

3° D'un volume de monographies intitulé : « Les applications de la participation aux bénéfices ».

Ces ouvrages sont tenus à la disposition de ceux qui voudraient les consulter.

CHEZ LES EBOUEURS. — Les Eboueurs préviennent les habitants de la ville de Roubaix qu'ils seront munis de cartes pour faire la tournée des étrennes ; elles seront revêtues du cachet du chef de service.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN. — Nombre de portions distribuées dans la semaine du 21 au 27 décembre 1903.

Grandes personnes, 2064 ; Enfants, 1776. Total : 3840.

A l'occasion de la fin d'année, la **LIQUIDATION** du PALAIS DES NOUVEAUTES, 32-34, Grande-Rue, à Roubaix, fera aujourd'hui d'immenses rabais. Articles spéciaux pour dons et œuvres de charité. Grandes Carpettes, vendues à 50 % de leur valeur.

Théâtres et Concerts

THEATRE DE ROUBAIX. — Décidément le gros public aime toujours les drames historiques et le théâtre de Dumas père obtiendra toujours ses faveurs. « C'est là ce que je me disais, hier soir, en entendant une fois de plus les terribles dialogues de cette bonne vieille *Tour de Nesle*, tant de fois lue, tant de fois jouée, toujours applaudie.

L'interprétation fut d'ailleurs très suffisante : M. Fossé sous les multiples aspects et dans les diverses fonctions de Buridan, tour à tour capitaine, bohémien et premier ministre fut toujours l'homme de son rôle. M. Favre nous donna un Gauthier très ardent et M. Delafosse (Philippe d'Aulnay) dessina coquettement la silhouette d'un jeune gentilhomme au temps de Louis X. Quant à Mme Mague, un peu faible à certains endroits, elle se montra excellente dans l'interprétation de la grande scène de la tour, au dernier acte.

La *Tour de Nesle* avait fait trembler. *Miss Heyleti* fit rire. L'opérette de MM. Boucheron et Audran d'une ironie si spirituelle qui souleva des polémiques si acerbes dans la critique au moment de son apparition, fut applaudie comme elle mérite de l'être par le public roubaisien. Je louerai particulièrement M. Couvreur inénarrable dans le rôle de Smithson, MM. Favre et Delafosse à la fois bons chanteurs et comédiens amusants, M. Gaillard pour avoir marqué la silhouette de l'américain Richter d'un cachet tout particulier, et enfin, et surtout, Mme Armand George qui est une *Miss Heleyett* d'un charme très séduisant.

Melchior.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX, du 28 décembre 1903

Naissances. — Marcel Dubois, r. Jacquart, cour Frasez, 63. — Edmond Trifa, rue Lannes, 10. — Jeanne Notebaert, rue Molière, cour Polyte, 15. — André Decaif, rue Molière, 14. — Léopold Gyselings, rue de la Vigne, 53. — Edouard Leveugle, rue d'Italie, 78 bis. — Joseph Carlier, rue Millon, maison Losfeld, 1. — Julia Leclercq, rue de France cour Gozeman, 14.

Décès. — Julienne Squelbut, 41 ans, ménagère, rue des Anges, 51. — Rosalie Haillez, 77 ans, propriétaire, rue Decrème, 119. — Mort-né, 1.

TOURCOING

VOL D'UN TRONC DE GREVISTES

Dimanche soir, vers 11 h. 1/2, un rattacheur en grève de la filature Baratte, nommé Albert Deltombe, demeurant rue du Cymbale, 39, est venu déclarer à la permanence qu'on lui avait dérobé le tronc qui lui avait été confié pour quêter en ville.

Voici dans quelles circonstances.

Deltombe pénétrait vers dix heures et demie du soir, à l'estaminet Honoré, rue de Gand, 66, en compagnie d'un individu qu'il ne connaissait que depuis quelques instants pour avoir pris avec lui quelques verres de bière.

A un certain moment, il déposa son tronc sur le comptoir du débit pour aller satisfaire un besoin.

Quant il revint, grande fut sa stupeur de constater que son tronc avait disparu, de même que son compagnon.

Il interrogea la cabaretière. Celle-ci lui répondit que pendant son absence, l'individu avait pris le tronc et s'en était allé, après avoir été solliciter les quelques consommateurs présents.

La cabaretière, sans défiance, le supposant chargé au même point que l'autre client de quêter pour les grévistes, l'avait laissé partir.

M. Michau, commissaire du 3e arrondissement, a recueilli plusieurs dépositions de Deltombe et de Mme Honoré.

Le tronc volé a été retrouvé, l'après-midi, vide et fracturé, dans un hangar de la rue Saint-Blaise.

STATISTIQUE DU FEU

Au cours de l'année qui s'achève, il y a eu à Tourcoing 68 incendies, dont voici la classification: feux de bâtiments, chambres et divers, 37 ; feux de cheminées, 9 ; feux de caves, 2 .

Les incendies les plus importants sont ceux qui éclaterent le 14 janvier, à la fabrique Rilaine et Watteau, place Notre-Dame ; le 24 mars, à la Condition publique : le 1er juin, chez M. Abadie, négociant en laines et déchets rue du Conditionnement.

En dehors de ces sinistres, il faut encore signaler deux explosions, qui nécessitèrent du reste l'intervention des pompiers.

La première se produisit le 24 janvier, à 6 h. 10 du soir, chez M. Huyghe, ferblantier-zingueur, rue du Haze. On n'a pas oublié le fait.

Le sergent des pompiers Berthe qui passait au moment de l'explosion s'élança dans la maison et en retira M. Huyghe.

Mais ce bel acte de dévouement ne devait prolonger que de quelques jours les souffrances de l'infortunée victime, qui succomba des suites de ses brûlures.

La seconde catastrophe de ce genre survint le 7 mai, à minuit, au peignage Malard, rue de Guisnes.

La culasse d'un bouchon de générateur éclata, renversant un mur et causant d'assez importants dégâts aux maisons voisines. Deux ouvriers, le chauffeur et le mécanicien du peignage furent grièvement brûlés par la vapeur échappée du générateur. Ils succombèrent le même jour, à quelques heures d'intervalle.

Les incendies ont été cette année moins nombreux que l'année dernière. Souhaitons que 1904 soit moins fertile encore en sinistres et catastrophes.

VOL AU CIMETIERE

Le jour de Noël, un malfaiteur a volé sur une tombe, au cimetière de la Croix-Rouge, deux anges en porcelaine, un chandelier en cuivre et d'autres objets funéraires.

La police saisie d'une plainte a ouvert une enquête.

Le Nouvel-An

Le Maire nous communique la note suivante :

« L'Administration municipale a l'honneur d'informer les corps constitués et MM. les fonctionnaires, qu'il n'y aura pas réception à l'Hôtel-de-Ville à l'occasion du renouvellement de l'année. »

Pigeons-Voyageurs et Chevaux

Il est rappelé aux détenteurs de pigeons-voyageurs, qu'ils doivent, conformément à la loi, faire avant le 1er janvier 1904, à la mairie (bureau militaire) la déclaration de leurs pigeons.

Passé ce délai, MM. les Amateurs s'exposent à encourir les pénalités prévues par la loi.

— Messieurs les propriétaires de chevaux, doivent également faire leur déclaration à la Mairie, avant le 1er janvier 1904, sous peine de s'exposer à des poursuites.

Les Rentes des Travailleurs

A la filature Félix Desurmont, une bâcleuse, Antoinette Delbecque, 17 ans, rue du Flocon, a eu le médius droit comprimé dans son métier un mois d'incapacité de travail.

— Dans la teinturerie Vanzeveren, un conducteur, Emile Pinort, 32 ans, rue des Champs, 68, a été violemment frappé à la main droite par le bras d'un volant ; trois semaines d'incapacité de travail.

— Trois accidents se sont produits dans la filature Desurmont, rue du Cimbale

En tombant contre son métier, un cardeur, Debruyne Henri, 25 ans, domicilié à Mouscron, s'est fait une plaie contuse au bas-ventre ; 8 jours d'incapacité de travail.

Un débourreur, Henri Bohé, 35 ans, rue du Théâtre, 4, à Mouscron, a été coupé au pied droit par un éclat de tôle ; quelques jours d'incapacité de travail.

Une soigneuse, Céline Zubler, 24 ans, rue des Roses, s'est fait une forte contusion à l'index droit; 6 jours d'incapacité de travail.

Informations et Communications diverses

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé lundi matin, aux Halles : 1000 huitres et 710 kilos de marée.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 28 décembre

Naissances. — Lesage Hélène, rue de Renaix, 4. — Haquette Fortunat, rue de Gand, 311. — Selosse Justine, rue Chevreul, 63.

Décès. — Dujardin Augustin, 79 ans, rue de la Potente, 128. — Smagghe Bernardine, 76 ans, rue de Menin, 188. — Sidonie Meulebrouck, 32 ans, rue Nationale, 122. — Bernard Philomène, 64 ans, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

RECEPTION DU JOUR DE L'AN. — Comme les années précédentes, il n'y aura pas de réception à la Mairie de Croix, à l'occasion du jour de l'An.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Un ouvrier vitrier, de M. Constant Cléty, Jules Cornu, 57 ans, demeurant à Wattrelos rue de la Distillerie, 4, occupé chez M. Lehoucq à Croix, s'est donné un effort en déplaçant une échelle, 10 jours de repos.

NECROLOGIE — Nous apprenons la mort de M. Amand Lecomte, âgé de 71 ans.

M. Lecomte était le sergent vétéran de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Croix. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

ETAT-CIVIL. — *Décès.* — Amand Lecomte, 71 ans, rue de l'Egalité, 7.

WATTRELOS

LE MEURTRE

M. Coupillaud, juge d'instruction a interrogé hier Desrumeaux, inculpé dans le meurtre de Wattrelos. Desrumeaux a déclaré n'avoir pris aucune part dans l'affaire. Il s'est dit-il contenté de regarder Haenssens assommer à coups de gamelle le malheureux Fleurquin tandis que Delemme le lardait de coups de couteau.

Les dires de Desrumeaux sont corroborés par les dépositions des témoins. Desrumeaux qui est l'objet d'un mandat d'amener du parquet de Bruxelles pour coups, paraît ne vouloir à aucun prix se brouiller avec la justice française. Il a déclaré de plus que Delemme et Haenssens qui se maintenant incarcérés à Courtray étaient ivres au moment où ils ont accompli leur forfait.

VOL DE VETEMENTS. — Un filou inconnu a volé pour 50 francs de vêtements au préjudice de deux ouvriers, MM. Snauwaert et Leman, occupés à la ferme Flippo.

DOUX MENAGE. — Le nommé L..., demeurant à Roubaix a donné deux coups de couteau à sa femme, l'un au sommet de la tête, l'autre à la nuque.

La malheureuse demeure, séparée de son mari. On attribue la scène à la jalousie.

Le docteur Dupas qui a soigné la victime lui a ordonné 4 à 5 jours de repos.

LYS

LA FRAUDE. — Les préposés en douanes Courrent, Tancrède et Ducrocq Alfred, de la brigade de Touffiers, étaient de service dimanche, vers 5 h. du soir, à Lys, près de la ferme Roussèle, quand ils arrêtèrent 3 individus : Richomme Florimond, 22 ans, peigneur demeurant à Roubaix, rue du Tilleul ; Voet Alfred, 23 ans, manœuvre, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy et Mathysse Emile, 18 ans, apprêteur, demeurant à Roubaix, rue de la Balance, 97, lesquels portaient ensemble six kilos de café vert de provenance étrangère pour une valeur de 18 francs.

Le trio a été conduit à la gendarmerie de Lannoy et sera dirigé sur Lille aujourd'hui.

LANNOY

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Jeanne Parent, rue de Tournai.

FLERS-BREUCQ

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE. — Des malfaiteurs se sont introduits dans la nuit de samedi à dimanche dans le bureau de l'usine Landragin et Compagnie au Breucq. Ils entrèrent dans le bureau après avoir fait sauter les volets d'une fenêtre donnant sur la rue. Les malfaiteurs qui avaient eu soin d'apporter quatre lourds madriers, un ciseau à froid et un cric, une fois dans le bureau, barricadèrent les portes pour ne pas être surpris : ils fracturèrent les bureaux sans d'ailleurs y rien trouver, puis s'attaquèrent au coffre-fort : ils le tirèrent du coin où il était placé et le renversèrent sur le plancher ; mais en tombant, le coffre, qui pèse 900 kilos, brisa le plancher, le bruit attira le veilleur dont l'arrivée mit en fuite les malandrins; ils s'esquivèrent laissant le leur matériel.

Le garde Cocheteux a fait immédiatement prévenir la gendarmerie de Roubaix qui a ouvert une enquête.

LILLE

Le vol de 18.000 francs

Lucien Lecocq, ce jeune homme de 16 ans, employé au Comptoir d'Escompte, dont nous avons raconté la fuite, il y a quelque temps, avec une somme de 18.000 fr., est venu se constituer prisonnier dans la soirée d'hier, au commissariat de permanence.

Interrogé par M. Foucart, de service, ce jeune homme a raconté son histoire depuis le jour où il avait encaissé le chèque à l'échéance du 18 décembre et au nom de MM. Versmersch et Cie.

Elégamment vêtu, Lucien Lecocq se présente très bien et rien ne fait, en lui, supposer un voleur. Il parle avec assurance et répond très correctement à l'interrogatoire.

L'ODYSSEE DU JEUNE ESCROC

« Parti de Lille le 18 décembre, vers dix heures du matin, après avoir touché les 18.000 francs, le jeune Lecocq gagna Douai à pied, au prix de nombreuses fatigues. Il arrive dans cette ville vers quatre ou cinq heures du soir et loue une chambre aux environs de la gare.

Lecocq fit le soir de son arrivée, une dépense d'environ 4 fr. 50. Le lendemain matin, 19, il règle son compte, à l'hôtel où il était descendu, avec un billet de mille francs.

C'est alors que s'éveillèrent les soupçons de l'hôtelier, excités du reste par une foule de menus détails qui rendaient suspecte la présence d'un si jeune homme avec, en son portefeuille, de semblables sommes.

Il vint donc à la gendarmerie déclarer ses doutes sur l'honnêteté de son hôte qui devait, disait-il, prendre un des trains de la matinée, à destination de Paris.

Un gendarme envoyé à la gare trouva Lecocq déambulant sur les quais en attendant son train. Interrogé, le jeune homme se troubla, déclara qu'il était de Douai, qu'il avait bien nom Desambre ainsi qu'il l'avait déclaré à l'hôtel.

Le gendarme que les renseignements de l'hôtelier avaient déjà suffisamment édifié, voyant les contradictions de Lecocq s'apprêtait à l'appréhender, lorsque, ce dernier, avec une souplesse étrange, bondit à travers les voies, enjamba la barrière clôturant la gare et disparut dans le dédale des rues avoisinantes.

Sans s'inquiéter s'il était poursuivi ou non, Lecocq partit droit devant lui et, dans la matinée du 19, traverse Noyelles-Godault, Douges, Hénin-Liétard et, finalement, arrive à Billy-Montigny.

EN ROUTE POUR BILLY-MONTIGNY

A partir de ce moment, les déclarations de Lecocq paraissent assez étranges. Il affirme qu'il a pris le train pour Valenciennes en compagnie d'un mineur, dont il ne peut plus dire le nom et à qui il avait demandé de bien vouloir l'accompagner.

On se représente mal ce jeune homme, correctement vêtu, l'air plutôt dédaigneux, se faisant, de gaieté de cœur, suivre par un mineur en costume de travail.

N'y aurait-il pas plutôt là-dessous quelque histoire de femme ?

L'instruction nous le dira.

Parti de Billy-Montigny dans l'après-midi du 19, Lecocq arrive à Valencienne à 5 h. 37. De là il gagne Quiévrain où il arriva à 6 h.38. Le train de Bruxelles ne repartant qu'à 6 h. 59, après avoir passé la visite de la douane. Lecocq profita de la demi-heure d'arrêt pour aller faire un dîner sommaire dans un hôtel de la rue de Ligne.

A BRUXELLES

A la descente du train, Lecocq, toujours accompagné de son ami de rencontre, se rendit dans un hôtel où il dîna. La soirée se passa des plus gaiement. Lecocq paraissait vivre dans un rêve. Il consacra la matinée du lendemain à faire des emplettes indispensables. On n'est pas un héros de roman moderne si l'on n'a pas une garde-robe abondamment pourvue. Lecocq tenait à ce que la sienne le fût et comme l'argent ne lui manquait pas, il fit bien les choses

Tous ces achats n'avaient pas manqué d'exciter la curiosité indiscrète des marchands et Lecocq, dans leurs questions insidieuses, crut à plusieurs reprises remarquer qu'on l'avait démasqué.

Il eut beaucoup de peine, raconte-t-il, à retirer une valise de vêtements qu'il avait déposée dans un hôtel et, à partir de ce moment, se croyant filé, en proie au remords, Lecocq n'eut plus qu'une pensée, retourner à Lille et se constituer prisonnier.

LE RETOUR A LILLE

Lecocq arriva hier à Lille par le train de 10 h. 40. Il se rendit directement chez son frère qui habite boulevard Victor-Hugo et, de là, en sa compagnie, vint à la permanence, où il fut interrogé par M. Foucart, commissaire, qui le fit écrouer.

Lecocq a été trouvé porteur de 6.188 francs. Dans ses déclarations, il affirme que, sur les 1.800 francs qui manquent à la somme qu'il a dérobée, il en a confié une partie importante à une personne qui devait la mettre en lieu sûr. Ses dépenses ne s'élèveraient qu'à 661 francs.

Lecocq est un grand garçon, d'allures distinguées, paraissant avoir dix-huit ans.

DISTRIBUTION DES PRIX

à la Société des Sciences et des Arts

Hier a eu lieu, dans la salle de la Société Industrielle, la distribution des prix de la Société des Sciences et des Arts de Lille. La musique des canonniers sédentaires, qui prêtait son concours à cette solennité, exécuta avec sa maîtrise coutumière la symphonie de Bauman, la Rapsodie norwégienne de Lalo, Marie-Thérèse de M. E. Colin.

La séance est ouverte par un très intéressant discours de M. Batteur, président, sur le chevalier Wicar.

LE PALMARES

Prix Kuhlmann. — M. Sagnac, maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille.

Prix Pingrenon. — MM. les docteurs Bertin et Breton.

Prix Gosselet. — M. Louis Dollé.

Prix de la Société. — M. Leignel, architecte à Denain, médaille d'argent ; M. le docteur Coulon, grande médaille de vermeil ; M. Jules Houdoy, avocat du barreau de Lille, médaille d'or ; M. le lieutenant Maurice Sautai, ancien officier du 43e, grande médaille d'or ; M. l'abbé Leuridan, archiviste diocésain, grand prix d'une valeur de 500 francs.

Prix Herlin. — M. Louis Demailly, élève de l'Académie de Winter.

Prix de l'Exposition Utloise de photographie. — Prix Delphin Petit : Médaille de vermeil et 100 fr., M. Guido Rey, de Turin ; grande médaille de vermeil, M. Léon Dubar, de Lille ; grande médaille d'argent, M. Alexandre Delay, de Lille ; médaille d'argent, M. Victor Van de Walle, de Lille ; médaille d'argent, M. Arthur Tiberghien, de Douai.

Prix décernés au concours. — Prix Delattre-Parnot : Mlle Clémence Ployart, de Lille ; Mlle Clémence Poyart étant morte avant d'avoir pu recevoir le prix que la Société des Sciences lui accordait, la médaille d'argent, le diplôme et la somme de 300 francs sont attribués à sa mère.

Prix Scrive-Loyer. — Mme Alphonsine Cottignies, de Lille, médaille d'argent, diplôme et cent francs.

Diplômes d'honneur décerné après 50 ans de services. — MM. Alphonse Morel, lauréat de la grande médaille d'honneur, et Léon Lagneau, lauréat du prix Auguste Fauchille.

Rappel de médaille d'honneur (Don Scrive de Négril, décerné après 10 ans d'obtention de la médaille. — M. Jules Delescluse, lauréat de la médaille d'honneur en 1892.

Grandes médailles de vermeil décernées après 30 ans de services. — MM. Adonis Dulieux et Henri Debruyne.

Grandes médailles d'honneur en argent décernées après 30 ans de services. — MM. Alphonse Morel, Jules Broutin, Henri Daussy, Georges Smeers, Pierre Wallez, Charles Reynaert.

Médailles d'honneur en argent avec prime de 20 fr., décernées après 30 ans de services. — M. Henri Dujardin ; Mmes Flore Dubois, Clémence Desmarécaux ; MM. J.-Bte Cardon, Aimable Carpentier, François Demuynck, Mme Céline Lampe ; M. Pierre Bléville ; Mmes Zulma Chrétien, Catherine Brioul ; M. Léon Demeerdesse ; Mme Louise Victor, Hortense Stal ; M. Camille Wyndels Mme Florentine Werck ; MM. Charles Cauche, Victor-Emmanuel Bergue ; Henri Desfontaine, Félicien Delessalle, Edmond Lerouge, Alexandre Sellembaut ; Mlle Marie Méguille ; MM. Victor Burdet, Louis Dassonville ; Mlle Céline Darras ; M. Oscar Mignot.

Récompenses au travail (prix Victoire Parnob. — M. Aimé Jonis, médaille d'argent et un livret de caisse d'épargne de 50 fr.

Prix Auguste Fauchille. — M. Léon Lagneau, médaille d'argent et 100 fr.

Prix de la Société aux élèves de l'Ecole municipale des chaufferts. — MM. Léon Decottignies, médaille d'argent et un livret de caisse d'épargne de 50 fr.; Auguste Hanocq, médaille d'argent et un livret de caisse d'épargne de 40 fr.; Henri Bayart, médaille de bronze et un livret de caisse d'épargne de 25 fr.

Récompenses à l'épargne. — Prix Henri Violette : Mlle Amélie Rogez, 115 francs et un diplôme.

Ecole municipale des chaufferts. — Des diplômes de chaufferts conducteurs sont décernés par ordre de mérite à MM. Louis Decottignies, Auguste Hénocq, Henri Bayart, Paul Delobel, Albert Nivel, Henri Masse, Télesphore Mazingue, Léon Hamy, Etienne Jan, Louis Lielard.

Des certificats de capacité de chaufferts sont attribués par ordre de mérite à MM. Henri Lalevée, G. Carpentier, Alex. Phalempin, F. Goossens, Gustave Poquet, Adrien Fremaux, Henri Desmazières, Clovis Dautreux.

Romulus Bodard, Emile Vancauwemberg, Auguste Léonille, André Giraud, Eugène Lemaire, Félix Mignot, Emile Girard, Jules Defrenne et Alphonse Baudart.

NECROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort, à l'âge de 55 ans, de Madame Dubourg, belle-mère de M. Gabriel Siauve, frère de notre rédacteur en chef Siauve-Evausy.

Madame Dubourg est décédée à Laigle (Orne).

Nous prions les familles Dubourg et Siauve de bien vouloir agréer nos sincères condoléances.

— Nous apprenons également avec regret la mort subite, à Corneille-en-Parisis, de M. Paul Loutret, inspecteur général de la compagnie d'assurances la *Foncière*, qui comptait depuis plusieurs années de nombreux amis à Lille et dans la région du Nord.

SAUVAGE AGRESSION

Un jeune garçon boulanger, Albert Liénart se rendait dimanche soir à l'estaminet « A l'Epi de Soit » pour y faire sa livraison habituelle de pain, lorsqu'il fut assailli par trois individus à mine suspecte.

L'un d'eux en se jetant sur lui, l'effraya par des menaces de mort, tandis qu'un autre fouillant dans le panier lui dérobait deux pains.

Un passant, M. Lemaire, demeurant rue d'Arcole, attiré par le bruit s'approcha pour prêter main-forte à Liénart.

A sa vue, les malandrins prirent la fuite et c'est grâce à cette intervention que le garçon boulanger, qui avait sur lui toute sa recette de la journée, dût de ne pas être dévalisé.

L'enquête menée par M. Parisot de Sainte-Marie, amena l'arrestation de trois jeunes gens : Louis Fobert, 18 ans, journalier ; Marcel Duhem, 15 ans, tulliste, rue du Faubourg des Postes, Jean Tuylens, 20 ans, rue Notre-Dame-de-Réconciliation.

Ils ont été, tous trois, déférés au parquet. Ils seront interrogés aujourd'hui par M. Coupillaud, juge d'instruction.

L'AFFAIRE SONNEVILLE

M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires a vu défiler aujourd'hui, dans son cabinet, une partie des nombreuses victimes de l'affaire Sonneville.

Les faits sont trop connus pour qu'il soit utile d'y revenir, autrement que pour préciser certains détails.

On ignore à l'heure actuelle si l'affaire qui est qualifié de banqueroute frauduleuse sera retenue sous cette dénomination.

Les victimes, qui sont des plus intéressantes, ont versé des cautionnements variant entre 2.000 et 4.000 francs, dans l'espoir d'obtenir la gérance d'une succursale qui devait être vacante à bref délai, disait-on, mais qui le devenait rarement.

La gérance de la rue Léon-Gambetta, la plus recherchée, paraît-il, aurait été une véritable mine d'or pour MM. Sonneville frères.

Des commissions rogatoires ont été envoyées dans les diverses villes où la maison avait des succursales.

Les plaintes déposées par les prêteurs qui avaient avancé de l'argent contre intérêts à la maison Sonneville pour l'exploitation de sa machine à carder, ne seront pas retenues à l'instruction.

ACCIDENT DE VOITURE

Hier, vers quatre heures, passait rue Nationale une voiture de boulanger à laquelle était attelé un cheval fougueux.

Le cheval glissa sur les rails du tramway. Alors il se cabra avec une violence telle que les deux brancards de la voiture furent brisés net. La voiture, poussée par la vitesse acquise, alla tomber sur le cheval, qui s'abattit, tandis que le boulanger était projeté sur la chaussée.

Sa fille, qui se trouvait également dans la voiture, alla tomber à côté du cheval. Elle courait risque d'être blessée sérieusement par l'animal, dans les efforts qu'il fit pour se dégager. Mais au moment où il se relevait, emballé, pour repartir à fond de train, survint un courageux citoyen, qui le maintint ferme. A ce moment arriva un tramway qui put stopper juste à temps pour ne pas aggraver l'accident.

La voiture a ses brancards brisés et son avant défoncé. Le cheval a été contusionné sur diverses parties du corps. On n'a eu heureusement aucun accident de personne à déplorer.

ABUS DE CONFIANCE

La sûreté a procédé aujourd'hui à l'arrestation de Goetinck Alphonse né à Bruges en 1859, menuisier, demeurant rue des Rogations.

Goetinck était l'objet d'un mandat d'arrêt du parquet de Lille pour abus de confiance.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ROOST-WARENDIN

GARDE ET BRACONNIER

M. Lemaire, garde-chasse, faisait une tournée, dans la nuit de samedi à dimanche, à travers les marais confiés à sa surveillance, lorsque deux coups de fusil retentirent à quelque distance de lui sans qu'il put apercevoir le tireur. M. Lemaire a reçu quelques grains de plomb dans la figure, mais aucun ne l'a atteint sérieusement. La gendarmerie s'est aussitôt mise en chasse mais elle n'a rien pu découvrir.

PAS-DE-CALAIS

LENS

DECOUVERTE D'UN NOYE

L'enquête ouverte par la police sur la découverte du cadavre du mineur Legrand dans le canal de Lens est terminée. Elle peut se résumer ainsi :

Legrand, après avoir touché sa quinzaine, le 24 novembre dernier dit à sa sœur qui habite Avion qu'il se rendait à Lens pour faire la fête et que son père avec lequel il demeure à Fampoux ne verrait pas de cette fois, la couleur de son argent.

On retrouve l'ouvrier mineur, le même soir, vers sept heures et non vers minuit, ainsi qu'on l'avait prétendu tout d'abord, chez une cabaretière des environs du Chapître, Mme L..., qui constata que Legrand portait un paletot en drap sur son vêtement de mineur et qu'il possédait une certaine somme d'argent enfermée dans un petit sac.

Mme L..., qui connaissait parfaitement Legrand lui consenta de retourner chez lui, mais celui-ci ne voulut rien entendre et il se rendit quelques minutes plus tard, dans une maison de tolérance tenue par la femme Marie Broutin, d'où il ne sortit qu'après minuit après avoir fait une dépense d'environ 20 francs.

M. Maitre, commissaire de police, n'a pu, malgré ses investigations, retrouver la moindre trace de Legrand à partir de ce moment-là.

Peut être le malheureux mineur, qui était en état d'ébriété aura-t-il voulu regagner Avion et en longeant les bords accidentés du canal sera-t-il tombé à l'eau. Cela est fort possible.

Ce serait même la seule chose probable si le veston et la bourse de Legrand n'avaient pas aussi étrangement disparu.

Les commentaires vont leur train et on parle volontiers de l'époque où le chemin de halage était infesté par des souteneurs et des filles publiques qu'avait traînés après elle l'armée des mêlées ; époque à laquelle on retrouvait deux ou trois cadavres par semaine du canal de Lens.

Ce temps-là n'est plus heureusement. Mais il se produit quand même de nos jours, trop de noyades qu'on explique mal ou qu'on n'explique pas du tout.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Saint-Pol

L'AFFAIRE DU BANQUIER MORIEUX

Le tribunal de Saint-Pol a rendu son jugement dans l'affaire Morieux, inculpé d'escroquerie et de banqueroute.

Henri Morieux, l'inculpé, a 56 ans. Il a été instituteur pendant 35 ans à Chocques et à Fauquembergues. Moreux avait d'abord été gérant d'une succursale de la Banque belge française.

C'est alors qu'il voulut ajouter à son compte. Il fonda à Saint-Pol, en mai 1900, un syndicat de capitalistes dans le but de faire des opérations de bourse. Le syndicat, constitué pour une période de 3 mois renouvelable, fut transformé en association en participation. Le capital monta à 120.000 francs fournis par 23 syndicataires. Morieux reçut de Mme Devernen, d'Hesdin, plus de 100.000 francs; de Mlle Lengiet, de Saint-Pol plus de 50.000 fr. Il versait des dividendes ; le nombre des participants augmenta encore par la suite. Les pertes de Morieux s'élèvent à 300.000 francs au moins.

Les témoins ne chargent pas l'accusé, ils lui accordent un délai de dix ou quinze ans pour être remboursés.

Morieux présente sa défense, assisté de Me Roden. Il déclare avoir été un financier malheureux, mais pas un malhonnête homme : toute sa fortune a été engloutie dans l'affaire.

Le procureur de la République demande une peine sévère contre Morieux.

Morieux est condamné à 18 mois de prison et 50 francs d'amende.

La Santé est assurée

à tous ceux, hommes, femmes et enfants, qui feront un usage quotidien et régulier de l'excellent

Apéritif BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du Vieux Vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et uniquement recommandé par les Célébrités médicales.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepositaires

A cause des nombreuses imitations, refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette BANYULS-TRILLES.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

LES TIRS

A ROUBAIX

Tir régional de Roubaix : Stand, 344 Grande-Rue

Résultats du concours bi-mensuel à 200 mètres en sociétaires du dimanche 27 décembre. Nombre de cartouches tirées 631. Balles mises 96 %. Visuels 25 %. Haut nombre, 1er prix M. Henri Lapie ; 2e prix, M. Henri Vautroys. Bas nombre, 1er prix, M. Florimond Provoyeur; 2e prix, M. François Badart.

Résultats du concours des pupilles :

Haut nombre, 1er prix, M. Léon Lerat